



INFORMATIONS MUNICIPALES MAREIL-LE-GUYON

Décembre 2008

LE MOT DU MAIRE

La fin de cette année 2008 voit la réalisation réussie de deux projets qui tenaient à cœur au Conseil municipal de notre village : la première tranche de l'enfouissement des réseaux aériens de la Grande Rue et le site Internet de la commune.

Le site Internet, www.mareil-le-guyon.fr, dont la mise au point a été menée tambour battant par des conseillers municipaux très motivés, est en ligne depuis début décembre. C'est une source d'informations pour tous les mareillois, ainsi que la vitrine électronique de notre village. Le site doit s'améliorer encore et tous les commentaires ou propositions sont les bienvenus. Alors n'hésitez-pas : cliquez !

Avec les travaux d'enfouissement des réseaux, un vrai changement est intervenu sur la partie sud de la Grande Rue : la disparition des fils électriques, un éclairage public de meilleure qualité et mieux réparti, avec moins de zones d'ombre, d'où plus de sécurité, et la mise en valeur de la place du Château qui était auparavant très peu éclairée. C'est une réelle amélioration de notre cadre de vie que chacun peut apprécier en notant la différence entre les deux parties de cette rue.

La commune a d'ores et déjà inscrit en projet pour 2009 la réalisation de la tranche suivante des travaux d'enfouissement qui concernera le reste de la Grande Rue. J'ai bon espoir que nous obtiendrons les subventions attendues pour mener à bien cette deuxième opération qui achèvera l'embellissement de la traversée de Mareil.

L'amélioration de la sécurité reste notre souci constant, et le Conseil municipal a décidé la réalisation d'un plateau surélevé au niveau de la Maison du Village, travaux espérés également en 2009. Ce nouvel ouvrage devrait forcer les usagers à « lever le pied », les véhicules roulant vraiment trop vite dans cette partie de Mareil. D'autres aménagements de sécurité sont à l'étude, notamment près de l'école.

Le Conseil municipal vient également de prendre une décision importante : le lancement de la révision de notre plan d'occupation des sols, projet de longue haleine qui fait l'objet d'une présentation succincte dans la présente information.

L'heure est maintenant aux proches festivités de fin d'année. Je souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes, et vous présente mes

meilleurs vœux pour l'année 2009 qui s'annonce.

Daniel LEBAR
Maire de Mareil-le-Guyon

LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de sa dernière séance de l'année 2008, le Conseil municipal a pris une délibération pour lancer la révision de l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS). Nouvelles règles d'urbanisme obligent, le POS s'effacera pour devenir PLU c'est-à-dire Plan Local d'Urbanisme, expression du projet d'aménagement du territoire communal dans son ensemble.

Voici quelques informations sur ce fameux Plan Local d'Urbanisme.

La durée d'élaboration d'un PLU va de 2 à 3 ans.

La première étape est l'élaboration d'un diagnostic sur la situation et les besoins de la commune. Ce diagnostic sera effectué par un cabinet spécialisé, choisi après une procédure d'appel d'offres. Le diagnostic fournit les bases permettant l'élaboration d'un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

Le PADD est débattu en Conseil municipal afin de définir une vision commune de l'avenir du village à un horizon de 10 ou 20 ans. Le PADD sert de base pour l'élaboration des autres documents du PLU. Tout au long de la procédure a lieu une concertation avec la population, sous forme d'informations, de réunions et d'expositions, etc.

Dans le détail, les principaux éléments constitutifs d'un PLU sont :

- le rapport de présentation qui comporte notamment une analyse de l'état initial de l'environnement, avec le diagnostic préalable, diverses justifications et une analyse des effets du projet sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour limiter ou annuler ces effets ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime le projet de la collectivité locale en

matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans ;

- les éventuelles orientations particulières d'aménagement pour certaines zones ;
- les documents graphiques du règlement, cartes de la commune divisant son territoire en plusieurs zones : les zones urbaines « **U** », les zones à urbaniser « **AU** », les zones agricoles « **A** », les zones naturelles et forestières « **N** » ;
- le règlement qui décrit les dispositions réglementaires applicables pour chaque zone définie dans les documents graphiques ;
- les annexes qui comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLU, comme les servitudes d'utilité publique, les périmètres reportés à titre d'information ou encore les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le PLU doit respecter les consignes données par différents documents de rang supérieur élaborés par l'État ou d'autres collectivités territoriales comme le **SCOT** (Schéma de COhérence Territorial du pays de Houdan-Montfort) ou le **SDRIF** (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France).

AGIR POUR LE « ZERO PHYTO »

Mareil-le- Guyon se mobilise pour le développement durable en envisageant de changer ses pratiques d'entretien des espaces communaux. Tout est parti d'un constat alarmant : le Guyon et la Guyonne présentent une très mauvaise qualité d'eau, due aux produits phytosanitaires. On y retrouve désherbants, insecticides, fongicides, débroussaillants... qui contiennent des composés chimiques présentant une toxicité plus ou moins importante pour l'homme et son environnement.

On a coutume d'expliquer la pollution des rivières et nappes souterraines par l'utilisation des pesticides dans l'agriculture mais, il semble que nous sommes tous responsables.

Les mesures de la qualité des eaux réalisées sur le Guyon, la Guyonne et la Mauldre montrent que les produits phytosanitaires, outre l'emploi en agriculture, sont largement utilisés par les acteurs non agricoles : collectivités locales, gestionnaires de routes et aussi les particuliers. L'engouement pour le jardinage, l'intensification de la propreté des villes et la modification des pratiques agricoles ont conduit à la banalisation de ces produits.

Dans ce contexte, Mareil-le-Guyon a signé la charte du CO.BA.H.M.A (COmité du BAssin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents). Ce comité a lancé un vaste plan d'action vers tous les usagers de produits phytosanitaires. Les objectifs visés sont :

- une meilleure utilisation des produits phytosanitaires ;
- une réduction importante des quantités employées.

La commune de Mareil-le-Guyon souhaite s'investir dans le « zéro phyto ». Le CO.BA.H.M.A a réalisé cet automne un diag -

nostic des pratiques d'entretien des espaces communaux. Il nous appartient de définir les solutions qui s'offrent à la commune et aux habitants pour remédier à l'utilisation systématique des produits phytosanitaires, comme par exemple :

- le désherbage thermique adapté à l'entretien des caniveaux, des trottoirs et allées de gravier ;
- le désherbage mécanique et manuel adapté aux bordures de murs et massifs (à vos binettes !)
- plus simplement, la tolérance de l'herbe en ville !

Avec l'aide du CO.BA.H.M.A, une campagne d'information sera mise en place au printemps afin de trouver ensemble les réponses aux questions suivantes. Qu'est-ce qu'une mauvaise herbe ? Pose-t-elle un problème de salubrité ? Est-elle toxique pour la santé ? Ou, plus simplement, les produits phytosanitaires que nous utilisons, ne sont-ils pas plus nocifs ?

La plaquette « Préservons ce que l'on a de plus précieux », éditée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, jointe à la distribution de ce bulletin municipal, est la première étape de cette campagne d'information.

LE SAVIEZ-VOUS ? ACTES DE VANDALISME

Les actes d'incivilité ou de vandalisme, qui empoisonnent tout le monde, coûtent cher à la commune, donc à tous les Mareillois !

Voici le coût de ces actes en 2008 :

- remplacement du banc du terrain de tennis 166 euros
- réparation de la porte et de la serrure du local chaufferie côté tennis 828 euros
- enlèvement et traitement d'un dépôt sauvage de bidons d'huile au square 1 723 euros
- remise en état de la balançoire et du sol de l'aire de jeux pour enfants 2 600 euros

Merci de votre compréhension et de votre aide pour la sauvegarde du bien public.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Afin de pouvoir voter lors des élections prévues en 2009 (élections européennes), vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Pour cela, il vous suffit de vous présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

À cet effet, la Mairie sera ouverte aux horaires habituels entre Noël et le jour de l'An, et spécialement **le mercredi 31 décembre de 9 heures à 11 heures**

**PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
Jeudi 18 décembre 2008****ETAT CIVIL – DEUXIEME SEMESTRE 2008****Naissance**

Le 8 octobre 2008,

Arthur GRUIER

Le 18 août 2008

Agatha JAYET

Décès

LE 19 novembre 2008

Jeanne POUPON, née MIGROT

MAIRIE DE MAREIL-LE-GUYON

6, rue de l'Hirondelle
78490 Mareil-le-Guyon

Tél. 01 34 86 11 03

Fax : 01 34 86 91 94

www.mareil-le-guyon.fr

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Le lundi de 16 à 19 heures

Les mardi et jeudi de 9 à 11 heures

A L'ECOUTE DES MAREILLOIS

Les élus de Mareil tiennent une permanence le samedi de 10 à 11h30

Attention : en raison des fêtes, pas de permanence des élus le 26 décembre et le 2 janvier